



JUDO POUR LES ATHLETES SOURDS — DIRECTIVES

30 juillet 2020

Tables des matières

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 3 |
| Entraînement adapté et inclusion au dojo | 3 |
| Classification | 4 |
| Modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) pour les sportifs sourds..... | 4 |
| Circuit de compétition et Deaflympics (Jeux Olympiques des sourds) | 5 |
| Règles d'arbitrages officielles | 6 |
| Sources | 9 |
| Annexe 1 – Signes..... | 10 |

INTRODUCTION

Judo Canada encourage et favorise un environnement où l'équité, la diversité et l'inclusion font partie des normes culturelles et où tous les individus, peu importe leurs races, ancêtres, lieux d'origine, couleurs, origines ethniques, citoyennetés, croyances, sexe, orientations sexuelles, identité du genre, expression du genre, âge, état civil, situation familiale ou handicaps sont respectés et estimés.

Ce document fournit des directives pour les athlètes sourds qui souhaitent participer à des activités de judo, quels que soient leur âge et leur niveau. Il donne également un aperçu de la voie possible pour les athlètes sourds qui souhaitent concourir dans des compétitions locales à internationales.

Ce document a été établi sur la base des informations fournies par l'Association Canadienne des Sports des Sourds (CDSA) et le Comité International du Sport pour les Sourds (ICSD).

ENTRAINEMENT ADAPTE ET INCLUSION AU DOJO

Judo Canada fait la promotion des bénéfiques, des principes et des opportunités d'équité, de diversité et d'inclusion au sein des partenaires provinciaux/nationaux et des clubs de judo.

Judo Canada souhaite établir des relations avec des organisations établies et des judokas sourds afin de comprendre et de surmonter les obstacles auxquels ils sont confrontés en s'engageant dans le sport du judo, afin de pouvoir identifier les opportunités pour le bénéfice mutuel et/ou le soutien mutuel et ainsi encourager la participation des judokas sourds au Canada.

L'inclusion des personnes sourdes dans les sports communautaires s'accompagne généralement de problèmes de communication, par exemple un manque d'accessibilité aux services d'interprétation et l'égalité des chances. Ces problèmes qui précèdent peuvent être résolus si les enfants et les parents ont une accessibilité totale, des arrangements et des chances égales. Une formation à la sensibilité culturelle des sourds, des modèles à suivre et un soutien/éducation des parents devraient être fournis afin d'augmenter la participation et l'implication des enfants sourds dans le judo. Dans ce contexte, les clubs de judo devront créer un environnement positif pour que les judokas sourds se sentent les bienvenus, quel que soit leur parcours.

Les professeurs de judo jouent un rôle essentiel dans le développement des judokas sourds. Ils doivent prendre le temps d'aider les enfants sourds à se sentir inclus et à comprendre ce qui se passe pendant la séance de judo. Pour cela, ils ont besoin de savoir quoi faire et avoir les connaissances nécessaires sur la surdité ainsi que les modes de communication associés.

Pour la majorité des enfants sourds, il n'y a aucun obstacle au développement des habiletés motrices autres que la communication. Ainsi, le programme et le professeur de judo devront permettre la transmission des mêmes compétences et du même niveau de maîtrise que pour n'importe quel enfant. Par conséquent, le professeur de judo doit avoir les compétences adéquates et être bien informé sur la culture et la sensibilisation des sourds. Le module d'apprentissage en ligne « [Entraîner des athlètes ayant un handicap](#) », fournie par l'Association canadienne des entraîneurs, est la recommandation minimale pour les professeurs de judo qui souhaitent enseigner aux judokas sourds.

Former des enfants sourds au sport du judo signifie créer des conditions, concevoir et mettre en œuvre des leçons qui garantissent l'implication active de tous les participants. La première étape devrait être de développer davantage les habiletés motrices fondamentales ainsi qu'acquérir les habiletés spécifiques au

judo par le biais de jeux modifiés. Les étapes suivantes doivent être les mêmes que pour tous les autres enfants, mais en gardant à l'esprit les principes directeurs suivants :

- Créer un environnement d'apprentissage stimulant
- S'Assurer que les séances sont amusantes en aidant l'enfant à améliorer ses compétences
- Aider les enfants à développer leur confiance et leur estime de soi
- Aider les enfants à bouger habilement et à aimer être actifs
- Reconnaître qu'être actif doit être amusant et faire partie de la vie quotidienne de l'enfant
- Limiter les informations communiquées au participant à l'essentiel
- Les professeurs de judo doivent connaître le développement de l'enfant
- Les professeurs de judo doivent être patients et comprendre le niveau cognitif des judokas sourds et s'assurer qu'ils sont traités de la même manière que les athlètes entendants.
- L'entraînement doit être visuel pour les judokas sourds et des outils doivent être développés pour accommoder chaque personne.
- Les professeurs de judo devront être conscients que certains enfants sourds sont des apprenants kinesthésiques (apprendre en pratiquant).
- Être créatif pour intégrer une personne sourde dans des activités de groupe où la littératie physique et les compétences du judo sont développées. Cela signifie avoir/trouver des approches alternatives.

CLASSIFICATION

Le système de classification est basé sur les règles de classification du Comité international des sports des Sourds (CISS). « *Sourd* » est défini comme une perte auditive d'au moins 55 dB par tonalité moyenne (PTA) dans la meilleure oreille (moyenne de fréquence 3 tons à 500, 1000 et 2000 Hertz, conduction aérienne, norme ISO 1969). Les niveaux d'audition critiques entre 55 et 65 dB devront être soigneusement examinés.¹

Pour prouver sa surdité et être considéré comme un judoka sourd, il est impératif de fournir un certificat de perte auditive stipulant les conditions ci-dessus afin de participer à toute compétition de judo pour les sourds.

Vous trouverez de plus amples informations sur les règles du CISS dans les liens suivants :

- <http://www.deaflympics.com/pdf/AudiogramRegulations.pdf> (en anglais seulement)
- <https://assc-cdsa.com/fr/sports/international/>

MODELE DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME DE L'ATHLETE (DLTA) POUR LES SPORTIFS SOURDS

L'Association des Sports des Sourds du Canada (ASSC), une organisation à but non lucratif, ainsi que les Associations Provinciales des Sports des Sourds (APSS) contribuent au développement d'athlètes sourds amateurs et de haut niveau pour une participation à des compétitions locales à internationales.

¹ Comité international des sports des Sourds – Règlement sur l'audiogramme (Version 5 – Révisée - 14 mars 2018)

L'ASSC a développé un modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) pour les sports sourds afin de créer et de répondre aux besoins des participants sourds. Le DLTA est l'un des éléments clés du renforcement du système sportif canadien. Ce modèle dédié au sport sourd aide les athlètes sourds à pratiquer le sport, que ce soit pour être actif pour la vie ou pour compétitionner.

Ce modèle comprend les étapes d'identification et de développement des talents et favorise un environnement sans obstacle pour les athlètes sourds. Il garantit que les athlètes sourds disposent des outils pour s'entraîner et compétitionner dans les sports qu'ils souhaitent.

L'ASSC soutient l'excellence des athlètes qui participent aux Deaflympics (Jeux olympiques des sourds), aux Jeux panaméricains pour les sourds et aux Championnats du monde des sourds.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'ASSC et le DLTA dans les liens suivants:

- <https://assc-cdsa.com/fr/>
- <https://assc-cdsa.com/wp-content/uploads/2017/07/CDSA-LTAD-Manual-FRENCH.pdf>

CIRCUIT DE COMPETITION ET DEAFLYMPICS (JEUX OLYMPIQUES DES SOURDS)

Il est obligatoire de veiller à ce que les compétitions de judo organisées au Canada respectent ou surpassent les normes énoncées dans la dernière Politique sur les normes et les sanctions s'appliquant aux tournois de Judo Canada.

Sur la base de ce document, les règles applicables aux judokas sourds lors de compétitions au Canada sont les suivantes :

1. Si un judoka sourd participe à une compétition, l'athlète sourd devrait s'attendre à concourir selon les règles du judo pour les sourds, mais peut consentir à concourir selon les règles pour les participants sans handicaps. Cette modification serait conforme à la clause suivante.
2. Si un judoka sans handicap ne consent pas à concourir contre le judoka sourd selon les règles du judo pour les sourds, le judoka sourd gagne par Fusen-Gachi.
3. Les règles du judo pour les sourds sont présentées dans ce document (voir section « Règles officielles d'arbitrage »)

Outre les règles ci-dessus, les règles de compétition du Comité international des sports des Sourds (CISS) suivants seront également appliquées :

- Il est strictement interdit à un concurrent d'utiliser tout type d'aides auditives/d'amplificateur ou de pièces d'implants cochléaires externes pendant l'échauffement et la compétition dans la zone restreinte.
- Le concurrent individuel porte l'entière responsabilité de s'assurer qu'il/elle ne porte pas d'aides auditives/d'amplificateur ou de pièces d'implant cochléaire externe pendant l'échauffement et la compétition dans la zone restreinte.

Le CISS organise de nombreuses compétitions majeures telles que les championnats du monde des sourds, les championnats régionaux et les Deaflympics d'été et d'hiver (organisés tous les quatre ans). Seuls les athlètes sourds et malentendants sont autorisés à participer à ces épreuves sanctionnées par le CISS.

REGLES D'ARBITRAGES OFFICIELLES

Les règles présentées ci-dessous seront appliquées lors des compétitions de judo au Canada pour les athlètes sourds. Elles se basent sur les règles d'arbitrage officielles pour les compétitions de judo établies par le Comité international des sports des Sourds (CISS).

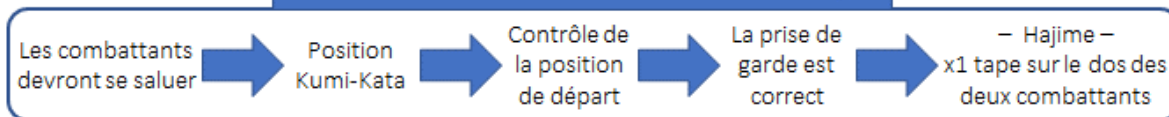
En général, les règles utilisées lors des compétitions de judo pour sourds suivent les règles de la FIJ. Les principales modifications sont énumérées ci-dessous (les signes associés sont indiqués en *Annexe 1 - Signes*):

- Il est strictement interdit à un combattant d'utiliser tout type d'aides auditives/d'amplificateur ou de pièces d'implants cochléaires externes pendant l'échauffement et la compétition dans la zone restreinte.
- L'arbitre central sera placé dans le champ de vision des judokas pour communiquer avec eux autant que possible.
- Tous les saluts, instructions, scores, pénalités et ordres pour commencer le combat doivent être faits avec l'arbitre central orienté vers le Jo-seki, et les deux combattants se faisant face, également orientés respectivement vers le Jo-seki.
- **Début du combat — Hajime :**
 - L'arbitre central se positionne, face au Jo-seki, de telle sorte que le combattant en judogi bleu (Ao) soit à sa gauche et le combattant en judogi blanc (Shiro) à sa droite.
 - L'arbitre central indique aux combattants de se diriger vers leur zone attitrée sur le tatami. Cela annonce que le combat va commencer et qu'ils doivent « se préparer ».
 - L'arbitre central demande aux combattants de s'incliner simultanément en disant « Rei ».
 - L'arbitre central annoncera alors « Hajime » et en même temps tapera une fois avec sa main sur le dos des deux combattants pour commencer le combat.
 - Pour les judokas sourds et aveugles (double handicap) :
 - Avant de commencer le combat, les combattants devront prendre des prises de garde neutres en posture naturelle avec l'ordre verbal de « Kumi-Kata ».
 - Lorsque les combattants sont correctement positionnés, l'arbitre central annoncera alors « Hajime » et en même temps tapera une fois avec sa main sur le dos des deux combattants pour commencer le combat.
- Notes Kumi-Kata:
 - S'il y a un problème avec le Kumi-Kata, l'arbitre central doit indiquer:
 - D'abord au combattant en judogi blanc (Shiro) de prendre sa prise de garde, puis demander au combattant en judogi bleu (Ao) de prendre sa prise de garde.
 - L'ordre sera renversé au prochain Hajime.
 - Si un combattant change à nouveau de prise de garde — l'arbitre central annulera le Kumi-Kata et donnera Shido à ce combattant.
 - La prise de garde ne peut être déplacée ou modifiée qu'après le « Hajime »

Début du combat – Judoka sourd



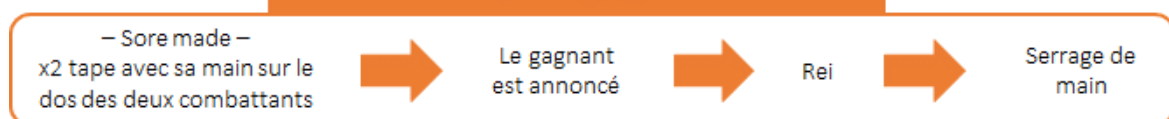
Début du combat — Judoka sourd et aveugle



– Fin du combat — Sore-Made:

- À la fin du combat, l’arbitre central annonce « Sore-Made » et en même temps tape deux fois avec sa main sur le dos des deux combattants pour mettre fin au combat. Les athlètes sont réorientés l’un vers l’autre au centre de la zone de combat, à un mètre l’un de l’autre.
- L’arbitre central attribuera ensuite la victoire en indiquant le gagnant à l’aide d’un bras qui sera droit et d’une paume ouverte, tout en annonçant simultanément la couleur bleue du gagnant (Ao) avec son bras gauche et blanc (Shiro) avec son bras droit, respectivement.
- Immédiatement après que la décision a été rendue par l’arbitre central, l’arbitre central donne l’ordre « Rei » (saluer).
- Les athlètes sont encouragés à se féliciter/à se serrer la main.

Fin du combat



– Pause/arrêt pendant le combat — Mate :

- Lorsque l’arbitre central annonce « Mate », il doit avertir les deux judokas en tapant deux fois sur le dos des deux combattants avec les deux mains (une pour chaque combattant).

– Immobilisation au sol durant le combat — Osaе-Komi :

- L’arbitre central annoncera « Osaе-Komi » de la manière traditionnelle et annoncera Shiro (blanc) ou Ao (bleu). Tout en maintenant le geste du bras, l’arbitre central doit avoir un contact visuel avec le combattant et s’assurer qu’il a été vu par ce dernier.
- En cas de pénalité, il suivra les étapes habituelles avec l’annonce de « Shiro » ou « Ao » selon le cas.
- Après le Mate, s’il y a eu un score, pour le judoka sourd et aveugle (double handicap), l’arbitre central tracera un « I » ou « W » sur la paume de la main :
 - Le tournera vers sa poitrine, si l’avantage lui est attribué,

- Le tournera vers l'adversaire, si l'avantage est attribué à l'adversaire.
- Si l'« Osae-Komi » est renversé suite à une sortie de l'immobilisation de Uke, l'arbitre central doit appeler « Toketa » et en même temps agiter son bras. L'arbitre central doit avoir un contact visuel avec le combattant et s'assurer qu'il a été vu par ce dernier.
- **Étranglement et clé de bras — Shime-Waza et Kansetsu Waza :**
 - Pour des raisons de sécurité, lorsque Uke abandonne, l'arbitre central doit d'abord appeler « Sore-Made », puis annoncer le score.
- **Le score pendant le combat :**
 - L'arbitre central annonce le score oralement et avec un geste. Après le « Mate », l'arbitre annonce à nouveau la couleur du judogi du judoka qui a marqué.
 - Pour les judokas sourds et aveugles (double handicap), l'arbitre central écrit une lettre du score initial dans la paume de la main du combattant : « W » pour un Waza-ari ou « I » pour un Ippon :
 - Celui qui a marqué : L'arbitre central écrit la lettre appropriée dans la paume de la main du combattant qui a marqué, puis dirige cette paume vers sa poitrine.
 - Le score est pour l'adversaire : l'arbitre central utilisera la même procédure, mais orientera la paume vers l'adversaire.
- **Pénalité pendant le combat — Shido :**
 - Lorsqu'une pénalité est donnée, l'arbitre central utilise le geste conventionnel et annonce la couleur du judogi du combattant.
 - Pour le judoka sourd et aveugle (double handicap), l'arbitre central s'approche du judoka pénalisé, attrape le bras du judoka et le tire vers l'avant, paume vers le bas, et avec l'aide de ses doigts touche le haut de la main pour indiquer le « Shido » :
 - Une tape avec un doigt (dans le cas du premier Shido)
 - Une tape avec deux doigts (dans le cas d'un deuxième Shido)
 - Dans le cas d'une troisième pénalité, l'athlète recevra Hansoku-Make
- **Signes pour sortie de tapis — uniquement pour les judokas sourds et aveugles (double handicap) :**
 - L'arbitre central tourne son poing dans la paume de la main du combattant pour un premier avertissement. La prochaine fois, il y aura une pénalité.
 - Par la suite, l'arbitre central prend la main plate du combattant entre les pouces et l'index et les guide le long d'une ligne pour indiquer à un combattant qui sort de la zone de combat à plusieurs reprises directement et sans attaque.
 - Si le combattant sort à nouveau de la zone, l'arbitre central donnera le signe standard pour Shido et avec un doigt dessinera sur le dos de la main de ce combattant une ligne verticale vers le haut.
- **Sono-Mama et Yoshi pendant le combat:**
 - Dans le cas de « Sono-mama », l'arbitre central doit également exercer une pression rapide avec sa paume ouverte sur la tête du combattant.
 - Lorsque l'arbitre central annonce « Yoshi », afin que le combat puisse continuer, il va rapidement donner une autre pression sur la tête du combattant avec sa paume ouverte.
- Note :
 - Attention : Il est parfois nécessaire de contrôler le combattant à deux mains pour le maintenir immobile. Une sur le dos et une sur la tête.

SOURCES

- Association des Sports des Sourds du Canada (ASSC)
 - <https://assc-cdsa.com/fr/>
 - <https://assc-cdsa.com/wp-content/uploads/2017/07/CDSA-LTAD-Manual-FRENCH.pdf>
- Comité International des Sports des Sourds (CISS)
 - <http://www.deaflympics.com/pdf/AudiogramRegulations.pdf>
- Judo Canada — Politique sur les normes et les sanctions s’appliquant aux tournois de Judo Canada.
 - <https://www.judocanada.org/fr/tournois/>
- International Blind Sport Federation (IBSA) – Règles de judo pour les sourds (*en anglais seulement*)
 - <https://www.ibsasport.org/sports/files/852-Rules-IBSA-Judo-rules-2018-June---explanatory-guide.pdf>

ANNEXE 1 – SIGNES

| INSTRUCTIONS | SIGNES | | | |
|---|--|--|--|---|
| <p>Début/Arrêt/Fin du combat</p> | <p>Début/Hajime = 1x tape sur le dos des deux combattants pour débiter le combat.</p> | |  | <p>Arrêt/Matte= 2x tapes Fin/Sore made= 2x tapes → sur le dos des deux combattants pour mettre fin au combat.</p> |
| <p>Scores * <i>Écrire la lettre du score initial</i></p> |  <p>Waza-Ari</p> |  <p>Ippon</p> |  <p>Annule le score ou la pénalité</p> |  <p>Hansoku-Make</p> |
| <p>Pénalités – Shido *</p> | <p>Une tape avec un doigt (dans le cas du premier shido)</p>  | | <p>Une tape avec deux doigts (dans le cas du deuxième shido)</p>  | |
| <p>Pénalité – Sortie de tapis *</p> | <p>Un doigt dessinant une ligne verticale vers le haut.</p> | |  | |

**Pour les judokas sourds et aveugles (double handicap) seulement*